

## A votre écoute...

### Chargé de mission handicap

Enrique FRAGA ..... enrique.fraga@univ-tlse2.fr

### Enseignants référents

#### UFR Histoire, Arts et Archéologie

Claude DENJEAN ..... claude.denjean@sfr.fr

#### UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères

Enrique FRAGA ..... enrique.fraga@univ-tlse2.fr

#### UFR Lettres, Philosophie et Musique

Pascale CHIRON ..... chiron@univ-tlse2.fr

#### UFR Psychologie

Claudine MELAN ..... cmelan@univ-tlse2.fr

#### UFR Sciences Espaces et Sociétés

Marie-Christine ZELEM ..... zelem@univ-tlse2.fr

#### IUFM

Florence SAVOURNIN ..... florence.savournin@univ-tlse2.fr

### DIVE - PEH

Rez-de-chaussée du bâtiment de l'Arche  
AR 015 - AR016 - AR018

#### Responsable administrative

Véronique FONTANILLES ..... respdive@univ-tlse2.fr

#### Chargées d'accueil et d'accompagnement

Tél. 05 61 50 40 68

Bernadette BELTRAN

beltran@univ-tlse2.fr

Tél. 05 61 50 41 62

Rosane MELL-HENRI

mell@univ-tlse2.fr

#### Atelier braille

Tél. 05 61 50 46 86

atelier-braille@univ-tlse2.fr

Technicien

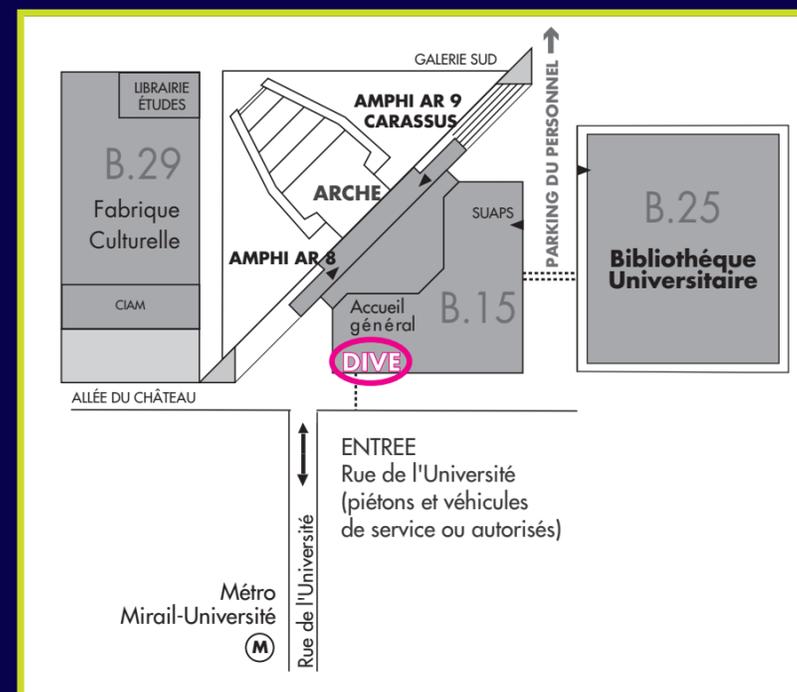
Jean-Michel AUROUX

Assistante

Sandrine GAILHAGUET

## Division de la Vie Étudiante - DIVE

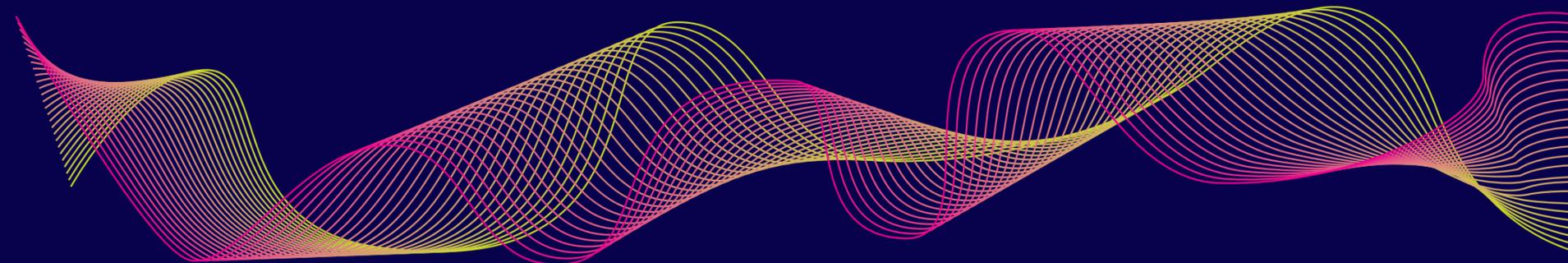
### Pôle des Étudiants en situation de Handicap



### Pôle des Étudiants en situation de Handicap



Allons au-delà des intentions,  
agissons ensemble !



### Université de Toulouse II-Le Mirail

5 allées Antonio Machado  
31058 Toulouse Cedex 9

Tél. 05 61 50 42 50  
www.univ-tlse2.fr

## GUIDE PRATIQUE

..... pour **réussir**  
..... son **parcours**  
..... de **formation**

## Le mot du chargé de mission handicap

L'Université de Toulouse II-Le Mirail accorde une attention toute particulière aux étudiants en situation de handicap. Le personnel de la DIVE, les enseignants référents dans chaque UFR et les secrétaires spécifiques à chaque département, assurent l'accueil et l'accompagnement tout au long de l'année.

Notre mission est de vous accompagner dans la construction de votre parcours de formation et dans la réflexion sur votre projet professionnel.

Ensemble, nous avons une forte volonté de lutter pour l'égalité des chances et contre toute forme de discrimination, en identifiant et en éliminant les barrières qui limiteraient l'accès des étudiants en situation de handicap, aux enseignements, à la culture et aux différentes ressources offertes par l'université.

Mais tout n'est pas encore parfait : l'accessibilité de certains locaux reste encore difficile et nous pouvons sans doute faire mieux pour répondre, par des adaptations nécessaires, à la situation particulière de chaque étudiant.

Nous sommes là pour vous aider : n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et des difficultés que vous rencontrez. Mais la réussite aux examens dépend essentiellement de vous : vous devez travailler.

Croyez en notre total engagement.

### Enrique FRAGA

Chargé de mission handicap  
Université de Toulouse II-Le Mirail

## Je suis étudiant en situation permanente ou temporaire de handicap, où dois-je m'adresser pour évaluer mes besoins pédagogiques ?

Au Pôle des Etudiants en situation de Handicap (PEH) de la DIVE : dès votre décision d'orientation, vous pouvez vous adresser aux chargées d'accueil et d'accompagnement qui vous informeront sur l'organisation de l'Université et sur les aides, adaptations et aménagements possibles de votre parcours de formation.

### Quelles sont ces aides ?

- Aide à la communication : interprétariat en langue des signes ou en LPC
- Assistance aux études : accompagnement sur les chaînes d'inscription, en bibliothèque, aide à la réalisation et à l'adaptation de documents, tutorat, prise de notes, mise à disposition de ressources pédagogiques

### Quels sont les adaptations et aménagements possibles ?

- Adaptation de supports de cours
- Aménagement du rythme de la formation

### Comment bénéficier de mesures d'accompagnement ?

Une fois inscrit, vous devez prendre rendez-vous avec le médecin du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) de l'Université. A l'issue de cette visite médicale, des mesures d'accompagnement vous seront éventuellement accordées par les chargés d'accueil du PEH.

Si votre handicap nécessite l'étude d'un dispositif d'accompagnement complexe ou singulier, vous serez invité à participer à une commission présidée par le chargé de mission handicap de l'Université.

### Que puis-je faire si je rencontre des difficultés en cours d'année dans mon parcours de formation ?

- Dans chaque UFR, un enseignant référent peut être sollicité pour toute difficulté d'ordre pédagogique.
- Dans chaque département, se trouve un secrétariat qui veille à l'accessibilité des salles de cours.
- L'équipe du PEH reste toute l'année votre interlocuteur

## • Je suis étudiant en situation de handicap, permanent ou temporaire, comment puis-je bénéficier de mesures particulières d'examen ?

- Vous devez remplir un formulaire de demande, disponible au PEH ou au SIMPPS.

A l'exception des handicaps temporaires, la demande de mesures particulières doit être rédigée 2 mois avant les dates prévues d'examens.

- Vous devez prendre rendez-vous auprès du SIMPPS de l'Université car seul le médecin de ce Service est habilité à étudier cette demande et à délivrer un avis sur les mesures particulières d'examen. Ces mesures particulières sont valables une année universitaire et ne sont pas renouvelables automatiquement.
- Suite à cette visite médicale, vous recevrez un arrêté fixant les mesures particulières d'examen auxquelles vous avez droit.
- Vous recevrez une convocation écrite individuelle mentionnant la date, l'horaire, le lieu et la durée de l'épreuve.
- Vous devrez confirmer le plus rapidement possible votre présence à chaque épreuve en retournant le coupon-réponse dès réception.

## • Y a-t-il d'autres services proposés aux étudiants ?

Au sein du PEH, le personnel de l'atelier braille adapte des documents pour les étudiants malvoyants et non-voyants : numérisation de documents papier, agrandissement de textes et transcription braille.

## Aux heures d'ouverture de la DIVE, vous pouvez avoir accès à :

- un atelier informatique adapté aux basses visions et équipé de matériel ergonomique.
- une salle de tutorat
- une salle de repos
- un coin repas
- un photocopieur